

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 13 octobre 2023 Compte rendu synthétique et relevé des avis émis	<i>Référence</i>	CS 13-10-2023
		<i>Révision</i>	
		<i>Date d'application</i>	1^{er} décembre 2023
		<i>Version</i>	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	Octobre 2023	1 ^{er} décembre 2023
	CODEXA	Conseil scientifique (en attente)

Membres présents

Daniel Benamouzig – Basile Chaix – Josselin Thuilliez – Gaëlle Raffy – Bibata Wassonguema – Ashna Lallmahomed – Sylvie Alemanno – Nathalie Theret – Olivier Gérolimon – Cécile Chevrier – Catherine Bonvalet – Isabelle Ville – Nolwenn Le Meur Rouillard – Patricia Loncle

Liste des procurations

Antoine Maignan à Daniel Benamouzig – Soraya Boudia à Daniel Benamouzig – Emmanuelle Leray à Nolwenn Le Meur Rouillard – Fanny Jaffrès à Gaëlle Raffy – Erwan Ollivier à Olivier Gérolimon

Membres absents excusés

Nicolas Sirven

Personnes de l'EHESP et invitées

Dominique Polton – Isabelle Richard – Sylvie Ollitrault – Michel Samson – Christophe Le Rat – Sarah Kitar – Aliénor Vivion

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Daniel Benamouzig à 14 h 01.</i>	
Approbation Procès-verbaux de la séance du Conseil scientifique du 23 juin 2023	Daniel Benamouzig s'enquiert d'éventuelles remarques sur les procès-verbaux. En l'absence de prise de parole, il les soumet au vote. <i>Le procès-verbal de la séance du conseil scientifique du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.</i>	
Élection de la nouvelle vice-présidente du Conseil scientifique	Daniel Benamouzig indique qu'après le départ de Dominique Polton se pose la question de son remplacement au poste de vice-présidence du Conseil scientifique. Il donne la parole à Sylvie Alemanno, candidate au poste de vice-présidente du Conseil scientifique. Sylvie Alemanno indique qu'elle est professeure en sciences de l'information et de la communication au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris, et présidente de la société française de cette discipline. Les sciences de l'information et de la communication ont la particularité de travailler sur les médiations, c'est-à-dire des interactions et des transactions qui sont humaines, techniques, numériques ou non. Les médiations ont lieu notamment dans les ensembles organisés, donc les établissements de soin et plus particulièrement l'hôpital. Ses recherches sont fondées sur des méthodologies de recherche action, notamment les focus groups et le design thinking. Sa recherche vise à saisir les éléments qui permettent, construisent, facilitent ou entravent l'activité dans la version action professionnelle, que ce soit au niveau des relations coopératives dans une équipe, au niveau de la coopération des équipes entre elles, et au niveau des relations hiérarchiques. Elle en a d'ailleurs dégagé une théorie info-communicationnelle qui vise à la confiance organisationnelle. Sur ce fondement, Sylvie Alemanno insiste sur l'importance de pouvoir s'exprimer en toute confiance, tant dans le cadre professionnel que dans le cadre personnel. Ces trois dernières années, Sylvie Alemanno est liée à l'EHESP par le biais de la santé environnementale. Cet objet de recherche nécessite de la pluridisciplinarité et une écoute pluri-épistémologique, c'est-à-dire qui implique plusieurs points de vue. Sylvie Alemanno vient ainsi de participer à l'élaboration du PRSE4 et de finaliser une recherche financée par Sanofi et l'APHP, portant sur la construction d'une information préventive en santé environnementale qui soit utile et pertinente, notamment pour des personnes précaires. Elle a également organisé un colloque au CNAM avec le réseau ÎSÉE, dans le cadre duquel l'EHESP	

	<p>a été invitée à participer, par l'intermédiaire de Vincent Bessonneau. Une articulation pédagogique est également en cours avec Nathalie Bonvallot, sur la formation des professionnels à l'APHP. Par ailleurs, un « lab des intrapreneurs soignants » pour la santé environnementale est en cours de conception. Un enseignement en partenariat avec l'EHESP est prévu dans ce cadre, pour travailler des référentiels de compétence.</p> <p>En conclusion, Sylvie Alemanno souligne qu'elle se présente au Conseil scientifique comme un promoteur de mises en lien et de rencontres diverses, déjà amorcées avec le CNAM, son institution. Une fonction à la vice-présidence du Conseil scientifique de l'EHESP lui permettrait d'élargir son point de vue et d'apporter un appui au travail du président, pour une optimisation du fonctionnement de l'EHESP.</p> <p>Daniel Benamouzig insiste sur l'enrichissement pouvant découler de cette pluralité disciplinaire, et apprécie particulièrement la présence de la notion de confiance dans la profession de foi de Sylvie Alemanno.</p> <p>Daniel Benamouzig propose de passer au vote.</p> <p><i>Sylvie Alemanno est élue à l'unanimité vice-présidente du Conseil scientifique.</i></p>	
<p>Actualités de la recherche à l'EHESP – Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche</p>	<p>Sylvie Ollitrault présente une sélection de faits d'actualités de l'EHESP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire de la Fiocruz de Rio de Janeiro du 26-27 octobre : Ce séminaire acte le lancement d'un événement autour de la santé mondiale. C'est aussi l'occasion pour l'EHESP de rencontrer une délégation de la Fiocruz, notamment le 25 octobre, afin de réfléchir, entre autres, sur les aspects formation et recherche. Une autre étape sera franchie le 13 novembre prochain car la vice-présidente de la recherche de la Fiocruz viendra rencontrer les membres de l'EHESP. Ce sera donc l'occasion pour la Direction de la recherche de l'EHESP de présenter ses réseaux (Parcours santé-travail et Réseau doctoral en santé publique). - Journée sur les données en santé, à l'INRIA, 18 septembre : Sur le site rennais de l'EPE, des efforts sont réalisés pour inciter les chercheurs à s'organiser en réseau. Cela concerne ceux qui travaillent sur les données de santé (mais aussi données environnementales, statistiques publiques). Une représentante de Rennes Métropole présente lors de cet événement s'est montrée très attentive à ce qui se produit localement. Sylvie Ollitrault remercie tous les acteurs, notamment de l'EHESP, présents et mobilisés, qui ont mené cette première journée. 	

- **Projet commun de parcours doctoral en santé travail avec le CNAM :**
Lors d'un webinaire qui a eu lieu il y a un mois, l'idée a été établie de stabiliser l'offre de contrats doctoraux en santé-travail, et de continuer les rencontres entre l'EHESP et le CNAM. Le sujet « recherche » retenu est la santé numérique. Dans l'optique de créer une réelle dynamique entre ces deux institutions, il est souhaité que le campus parisien soit un levier sur les questions du numérique en santé.

- **Renforcement des liens de l'EHESP avec la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB) :**
L'EHESP renforce ses liens dans son écosystème, y compris à proximité de ses locaux rennais, avec la MSHB. Il y a eu une rencontre organisée avec deux chercheurs : Simon Cottin-Marx, qui a travaillé sur les questions de burn-out dans le milieu associatif, et Véronique Daubas-Letourneux, qui étudie la question de santé au travail. Le thème de cette soirée était « Travail dans le monde associatif, à vos risques et plaisirs ».

- **Lancement de l'appel à projets d'IRIS-E :**
Un comité Formation-expertise-recherche (FER) a été organisé, à l'échelle des UMR, avec les représentants des directeurs de département de l'EHESP. Il y a plusieurs contraintes : il faut que cela implique trois UMR du site, car il s'agit d'un programme de recherche qui est fait pour favoriser l'interconnaissance au niveau du site, et qui participe au financement des travaux de doctorants et de post-doctorants.

- **Signatures « Université de Rennes » :**
Les chercheurs et enseignants-chercheurs doivent changer leur signature. Pour rappel, il ne faut plus utiliser « Université Rennes 1 », mais « Université Rennes » tout court. Une signature commune est importante car elle fait partie de la nouvelle identité et permet une reconnaissance du site. De plus, au moment des évaluations cela facilitera le travail de mesure de l'activité scientifique.

- **Réseaux et prises de contact :**
Emmanuel Henry, rattaché à l'Institut SHS du CNRS, en charge notamment de la section 40 (sciences politiques) est en charge des questions de santé. Isabelle Richard et Sylvie Ollitrault ont eu un échange avec lui à cette occasion, ce qui lui a permis de leur faire part de son intérêt pour la santé-environnement. Par ailleurs, la Plateforme SHS Santé du CNRS est en restructuration. Elle est pour l'instant située sur le campus Condorcet, mais aura sans doute à l'avenir un périmètre plus large. La prochaine réunion sur ce point aura lieu le 17 novembre. Le réseau est pour l'instant encore assez institutionnel, mais l'idée est que d'ici l'an prochain il y ait davantage d'échanges scientifiques.

- **Actualités diverses :**
Le président-directeur général du CNRS viendra prochainement à Rennes pour remettre les médailles du

	<p>CNRS. L'Université de Rennes recevra une médaille de bronze, destinée à Gildas Brégain, qui travaille sur le handicap et sur l'histoire transnationale autour du handicap. C'est une grande fierté car il est hébergé à l'EHESP et travaille sur une thématique qui fait écho à celles de l'EHESP.</p> <p>Fransez Poisson, jeune chercheur de l'EHESP, est lauréat et bénéficie du soutien de l'ANR sur la question de la participation transculturelle. Il a réalisé sa thèse sous la direction de Patricia Loncle. Il prépare, au sein de l'EHESP, une réponse à l'appel à projets ERC.</p> <p>Parmi les programmes de recherches, Vincent Bessonneau a porté la réponse à l'action conjointe européenne sur la prévention du cancer et des autres maladies non transmissibles, et sur les actions sur les déterminants de la santé financée par la Commission européenne.</p> <p>En outre, l'EHESP est partenaire de deux projets lauréats de la vague 2 du PEPR Autonomie (vieillesse et situation de handicap). L'un est porté par Emmanuelle Fillion, l'autre par Noémie Rapegno.</p> <p>- Valorisation : Cette année, le fil rouge du webinaire du mardi est la question de l'hôpital et les enjeux de management associés. L'idée est d'aller au-delà des constats et de réfléchir à des pistes d'amélioration pour les problématiques abordées.</p> <p>Par ailleurs, la direction scientifique participe à la Fête de la science, où elle est représentée notamment par Sarah Kitar. Le thème est le sport et la santé.</p> <p>Michel Samson attire également l'attention sur le fait que le site de l'EHESP va pouvoir accueillir la société internationale en santé environnementale pour son congrès annuel les 5 et 6 juin prochains. Il s'agit d'un exploit pour la France.</p>	
<p>Adhésion de l'EHESP à la Fondation de l'Université de Rennes Daniel Benamouzig, président du CS et Isabelle Richard, directrice de l'École</p>	<p>Isabelle Richard explique que l'Université de Rennes s'est interrogée pour savoir comment adapter les statuts de sa fondation (qui était auparavant celle de l'Université de Rennes 1) à l'existence de l'EPE.</p> <p>Cette fondation qui existe depuis 2010 inclut, parmi ses membres fondateurs, l'Université de Rennes 1, de grandes entreprises (notamment Veolia et Canon), et Rennes métropole. Les objectifs de cette fondation sont de promouvoir et de valoriser la recherche, d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants, de développer l'international, et de favoriser la solidarité.</p>	

	<p>Dès lors que l'Université de Rennes 1 s'est transformée le 1^{er} janvier 2023 en Université de Rennes, avec d'autres établissements, dont l'EHESP, la question se pose de savoir si l'EHESP souhaite être dans le périmètre concerné par la fondation, ou pas. La question a été posée aux cinq établissements composantes de l'EPE.</p> <p>Depuis 2010, cette fondation a eu un certain succès : elle a levé environ 13 millions d'euros depuis sa création, elle a eu un nombre croissant de demandes d'adhésion de la part des entreprises, elle a une politique qui nécessite de réadhérer tous les ans, ce qui permet de mesurer la fidélité des partenaires, et elle a eu plus de 80 % des renouvellements.</p> <p>Parmi les activités de la fondation, on trouve des chaires de recherche et de formation. Or, aujourd'hui il y a quatre objets intitulés « chaire » à l'EHESP. Après une longue discussion sur ce sujet, il a été acté que les chaires existantes restent. En revanche, sur de nouveaux projets, la question reste à trancher. S'il s'agit d'un nouveau projet qui a attiré un partenaire spécifiquement à l'EHESP en raison de son activité dans le domaine national de la santé, il n'y a alors pas de lien avec le territoire en lui-même. Sur des partenariats de ce type, il faut continuer à en nouer à l'EHESP, sous le titre de « chaire », même si cela recouvre une grande variété phénotypique.</p> <p>À l'inverse, il y a aussi, soit parmi les chaires actuelles, soit parmi les éventuelles futures chaires, des entités qui auraient pu au moins aussi bien fonctionner si elles avaient été placées dans le contexte de l'Université de Rennes. On pense par exemple à la chaire RESPECT animée par Laurie Marraud sur la décarbonation du système de santé. Cette chaire a un seul partenaire, ce qui n'est pas très confortable. De plus, elle est en cohérence avec le projet de l'Université de Rennes sur les transitions environnementales.</p> <p>La direction propose de demander à être dans le périmètre de la fondation de l'Université de Rennes, et d'être attentif quand sera réécrit le règlement intérieur. Si certains projets n'entrent pas dans le champ de la fondation, l'EHESP pourra les garder de son côté, mais lorsque les projets entrent dans le périmètre de la fondation, il conviendra alors de les y intégrer. Si cela ne fonctionne pas, il sera possible d'en sortir éventuellement. Cependant, il n'y a actuellement pas de raison de refuser d'y participer. Cela apportera du positif à l'EHESP, notamment des interfaces entre la santé et d'autres disciplines fortes de l'Université Rennes.</p> <p>Daniel Benamouzig propose d'émettre un avis favorable sur l'opportunité d'adhérer à la fondation, et particulièrement dans des délais rapides afin de pouvoir peser dans la nouvelle organisation de la fondation</p>	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

de l'Université de Rennes.

Il existe deux points de vigilance.

- Premièrement, adhérer à la démarche « top-down » de la fondation, qui propose des projets, mais ne pas écarter une approche « bottom-up », qui permet de faire émerger des projets, lesquels n'entreront pas toujours forcément dans le cadre de la fondation.
- Deuxièmement, l'autonomie du travail académique reste une priorité, dans le contexte des chaires qui connaissent parfois une forme d'hybridation entre des intérêts économiques, institutionnels, scientifiques, d'image, en particulier dans le domaine de la santé. Il est donc important de veiller au respect du principe d'autonomie du travail académique et de la règle de propriété du travail fourni par les chaires.

Enfin, il convient de souligner que les partenaires institutionnels et économiques qui contribuent aux chaires ne sont pas décisionnaires des chaires, même s'ils participent à la gouvernance de façon délibérative.

Isabelle Richard ajoute que la fondation de l'Université de Rennes fonctionne aussi avec un objectif de solidarité, en amassant progressivement des fonds qui permettent de verser des bourses internationales pour les étudiants, par exemple. L'EHESP ne peut pas, d'une part, refuser d'intégrer ses chaires à la fondation, et d'autre part, être candidate aux actions solidaires proposées par la fondation. La règle antérieure était la suivante : quand un mécène soutient une chaire, 60 % du montant versé vont à l'activité soutenue et 40 % vont dans le pot commun dédié à la solidarité. Ce fonctionnement a fait l'objet de discussions et est appelé à changer.

Enfin, concernant le financement des chaires à l'EHESP, Isabelle Richard souligne que jusqu'à présent, il pouvait y avoir un intéressement financier individuel des personnes impliquées, mais cela n'a jamais été activé. Il s'agissait donc d'un accord de principe. La fondation a eu la même discussion et a basculé de l'autre côté. Il est très important, pour les autres membres de la fondation, que ce ne soit pas une possibilité. L'EHESP reconsidérera donc peut-être sa position. Cela conduirait à des difficultés si c'était la seule raison qui motivait les choix de l'EHESP dans la réflexion sur l'hébergement d'une chaire donnée.

Basile Chaix s'interroge sur le cas où, dans une démarche de bottom-up, un chercheur de l'EHESP identifie un mécène, et celui-ci accepte d'apporter son financement. Il redoute alors un risque d'effet repoussoir pour le mécène lorsqu'il saura que 40 % de l'argent qu'il s'apprête à donner pour une activité dédiée sont versés dans un pot commun.

Isabelle Richard répond que cette question a effectivement été posée. Cette règle n'a pas empêché la fondation de l'Université de Rennes de croître de façon importante pendant toutes ces années. Mais maintenant que le volume total est plus important, les choses peuvent peut-être se reconsidérer.

	<p>Daniel Benamouzig précise que l'idée qu'il y ait une fondation dont les partenaires aident à porter des projets est une logique complètement différente. Il y a une entité qui met à disposition d'un projet des ressources déjà disponibles. Le prélèvement est donc déjà acté. Il y a ce prélèvement de 40 % sur le budget individuel, mais inversement cela peut être très intéressant d'avoir un processus descendant dans les conditions posées au départ.</p> <p>Michel Samson redoute qu'un partenaire ne se montre réticent devant une répartition « 60 %-40 % », voire que certains préfèrent peut-être même s'abstenir. Il est peut-être bon d'avoir des alternatives à utiliser si nécessaire dans ce genre de situations.</p> <p>Isabelle Richard répond que dans le cadre de la construction de l'EPE, l'EHESP garde sa personnalité morale et juridique. Par conséquent, ce qui pouvait être fait avant, y compris accepter des legs et des dons, est encore possible. Aujourd'hui les relations à l'intérieur de l'équipe de direction de l'EPE ne posent pas de problème pour ces sujets-là. À l'inverse, certains partenaires plus généralistes, qui ont un intérêt dans la santé mais pas seulement, ne viendront pas forcément à l'EHESP, mais viendront à l'EPE, y compris pour des questions de santé.</p> <p>Nathalie Theret demande si les autres établissements partenaires identifient des points de vigilance identiques.</p> <p>Isabelle Richard répond qu'ils ne sont pas tous dans la même situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'INSA ne va pas entrer dans la fondation tout de suite, car elle est dans une fondation nationale des INSA. Elle a donc besoin de temps pour en sortir, afin d'intégrer la fondation de l'Université de Rennes. • L'École supérieure de chimie de Rennes avait constitué un fonds de dotation, basé sur des conditions assez similaires, mais qui n'a pas réussi à prospérer en raison de sa trop petite taille. Cette école va donc fermer son fonds de dotation et intégrer la fondation de l'Université de Rennes. • L'ENS n'avait pas de stratégie de ce type et est intéressée. Elle se sent très proche de l'Université. • Sciences Po Rennes est un peu dans la même position que l'EHESP, elle va donc intégrer la fondation, sans toutefois s'interdire de faire des choses en parallèle éventuellement. <p>Josselin Thuilliez demande s'il y a une dimension exclusive par rapport à des fondations au niveau national.</p> <p>Isabelle Richard répond qu'a priori, non.</p>	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<p>Daniel Benamouzig propose de passer au vote.</p> <p><i>Le Conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité à l'intégration de l'EHESP dans le périmètre de la fondation de l'Université de Rennes.</i></p>	
<p>Présentation du dispositif « professeurs invités » ou « visiting professor » Aliénor Vivion , direction des relations internationales</p>	<p>Aliénor Vivion explique qu'un groupe de travail DRI/DR/DRH a été constitué pour explorer les dispositifs de professeurs invités et proposer un dispositif à l'EHESP. Cela s'inscrit dans une perspective d'attractivité pour des chercheurs internationaux d'excellence, ainsi que d'ouverture internationale pour les projets de recherche de l'EHESP. Dans ce cadre, un benchmark de sept dispositifs français a été réalisé. Deux options se sont dégagées.</p> <p>La première option porte sur des invitations de courts séjours, inférieurs à un mois. L'idée est de proposer un statut de professeur hébergé. Le séjour serait financé par une bourse. Il a été proposé de prélever cela sur le budget de la DRI, à raison de 1 000 € par semaine et un forfait transport de 500 €. Cela reviendrait à un budget annuel de 13 500 € pour trois personnes. La mission principale est de faire de la recherche, donc d'impliquer le professeur hébergé dans un partenariat de recherche pendant son séjour. Il y aurait aussi au moins une intervention dans un master, doctorat ou séminaire au cours du séjour. En ce qui concerne les modalités de sélection, ce serait plutôt sur proposition des départements et laboratoires. Les candidatures seraient étudiées en comité FER, avec la participation exceptionnelle de la DRI et de la DRH pour ce sujet, puis, une information au COPIL Formation si nécessaire.</p> <p>La seconde option nécessite un peu plus d'engagement de la part de l'EHESP. Il s'agit d'un dispositif « long séjour », entre quatre à six mois. À ce stade s'applique le statut de « personne recrutée ». C'est donc sur un support de poste vacant sur le plafond d'emploi MESR. L'idée serait de dédier 0,5 poste à ce professeur invité international. Le financement repose sur une rémunération par le budget de l'EHESP. Il n'y aurait pas ici de prise en charge du voyage. Le budget annuel, en cours d'évaluation, serait de 30 000 €. Cela correspond à six mois de coût chargé.</p> <p>Il y a actuellement un travail en cours au sein de la DRH sur le statut de professeur invité et sur la définition de la rémunération. Le statut de professeur invité est encadré par la loi, et implique les mêmes obligations d'enseignement et de recherche que les enseignants-chercheurs de l'école. La volonté est de mettre en place un dispositif souple, afin de pouvoir s'adapter aux habitudes des professeurs étrangers susceptibles d'être accueillis, notamment en termes de nombre d'heures de recherche à réaliser.</p> <p>En ce qui concerne les modalités de sélection, le principe reposerait sur une proposition des départements</p>	

	<p>et laboratoires. Les candidatures seraient étudiées en Comité FER avec une participation de la DRI et de la DRH. Selon le statut, il y aurait une validation du Conseil scientifique en formation restreinte selon les cas.</p> <p>Le lancement des premières procédures de sélection pour les chercheurs « long séjour » est envisagé pour septembre 2024.</p> <p>Isabelle Richard précise que l’EHESP a une souplesse de fonctionnement qui lui permet toujours de dégager un demi-poste sur un semestre. Peu coûteux, ces dispositifs permettent de tisser des relations dans de bonnes conditions avec des collègues avec lesquels l’EHESP continuera ensuite à travailler, par exemple pour la réponse à un appel à projets. Isabelle Richard indique avoir plaidé pour que l’EHESP ne se lie pas sur le volume d’enseignement, afin de pouvoir adapter les modalités du séjour, au cas par cas. Des collègues viendront peut-être surtout pour un projet d’enseignement, quand d’autres viendront plus pour de la recherche.</p> <p>Michel Samson, tout en se réjouissant de ce dispositif, tient à alerter sur la grande difficulté de trouver, sur le site rennais, des logements de courte durée. Peut-être faudrait-il budgétiser en nature un logement associé sur le site de l’EHESP, afin que ce paramètre soit intégré dans le package.</p> <p>Isabelle Richard répond que c’est possible, de façon budgétisée. Mais pour ce type de séjour, le CMI de Rennes est exactement adapté à cela. Il faudra donc ajouter cet élément à la réflexion.</p> <p>Nolwenn Le Meur Rouillard note que, les enseignements ayant lieu de septembre à mars, il semble pertinent d’avoir pensé à placer les séjours à cette période. Cependant, les professeurs étrangers qui viendront pour de la recherche trouveront les enseignants-chercheurs de l’EHESP très occupés par leurs enseignements, et peu disponibles pour de la recherche pendant cette période-là.</p> <p>Isabelle Richard précise que les dates de séjour sont tout à fait modulables.</p>	
<p>Information sur la campagne annuelle de déclaration des liens d’intérêts Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche</p>	<p>Sylvie Ollitrault explique que cette démarche est relativement récente et s’inscrit dans un contexte global d’amélioration de la transparence, et d’efforts en termes de qualité autour de la déontologie. La récolte des déclarations de liens d’intérêts date du début 2023. Sont concernés pour l’instant les enseignants-chercheurs, les enseignants-experts, les professeurs affiliés et les membres du CODIR.</p> <p>Il est important de communiquer sur le fait qu’un lien d’intérêts n’est pas forcément la même chose qu’un conflit d’intérêts. C’est pourquoi un séminaire recherche sera organisé le 8 décembre pour aborder notamment cette question. L’idée est d’explicitier l’ensemble des engagements de chacun, qu’ils soient</p>	

	<p>personnels, associatifs, privés ou scientifiques.</p> <p>Les déclarations sont assez légères, elles ont un format plutôt adapté à une déclaration rapide. Le dispositif se veut incitatif : si le chercheur a déjà rempli une déclaration qui n'est pas celle de l'EHESP, mais celle de l'INSERM par exemple ou de toute autre catégorie, l'EHESP l'accepte. Au total, 56 déclarations ont été reçues à ce stade.</p> <p>Le premier comité d'examen a eu lieu le 19 septembre. Il a pu prendre connaissance de ces déclarations. Certaines d'entre elles ont pu surprendre en raison d'une interprétation divergente ou inattendue de certaines questions. Karine Lefeuvre, en tant que nouvelle référente déontologue nommée en septembre 2023, se montre ouverte à entrer en dialogue avec l'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants-experts et membres du CODIR sur des questions liées au remplissage des catégories de liens d'intérêts. Son idée sous-jacente est que chacun puisse améliorer l'auto-connaissance de ses liens d'intérêts. Cela implique une éducation à cette question, pour que chacun puisse faire sa déclaration et, selon les cas, en faire publicité.</p> <p>Dans le cadre de ce processus, une charte de déontologie est en cours de co-construction, sous l'égide de la déontologue. Cette dernière propose un espace où l'on peut s'exprimer et poser des questions sur cette forme de déclaration. L'objectif est d'atteindre la centaine de déclarations, et pour certains types de déclarations, que la déontologue revienne auprès des personnes pour comprendre ce qui est déclaré en cas d'éléments surprenants.</p> <p>Isabelle Richard précise que la direction n'a aucunement l'intention d'interdire l'existence de liens. Les règles de cumul ne sont pas changées et ne seront pas modifiées. En revanche, il y a une volonté d'agir concernant trois situations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où la question de la déclaration des liens d'intérêts serait posée à l'EHESP, la direction souhaite éviter de devoir répondre que rien n'est fait sur la question. - Le fait même de remplir une telle déclaration amène chacun à s'interroger sur ses liens d'intérêts. - Le moment viendra où les apprenants de l'EHESP seront demandeurs d'une déclaration de liens d'intérêts, notamment en ce qui concerne certains enseignements. <p>Olivier Gérolimon rappelle que l'EHESP avait reçu, en 2020, des recommandations formulées par l'Agence française anticorruption, portant sur l'importance de l'information et de la sensibilisation de l'ensemble des publics et de l'ensemble des membres de la communauté pédagogique sur les questions plus générales d'atteinte à la probité, de corruption, de liens et de conflits d'intérêts. C'est un sujet auquel les étudiants sont très sensibles pendant leur séjour à l'EHESP, mais aussi dans le cadre de leur stage ou de leur exercice</p>	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<p>professionnel à venir. Olivier Gérolimon précise que dès lors qu'il invite, dans le cadre d'un cours, un acteur économique pour présenter une solution pouvant répondre à des besoins d'un établissement de santé, une partie de la promotion d'apprenants s'interroge : comment un enseignant-expert ose-t-il inviter un opérateur économique pour présenter une solution commerciale auprès des apprenants ? Dans la mesure où ce sujet interroge, et répond aussi à un cadre légal et obligatoire, l'initiative de l'EHESP lui semble intéressante et à conforter.</p> <p>Daniel Benamouzig, tout en soulignant l'intérêt de cette démarche, rappelle que l'existence d'un conflit d'intérêts s'apprécie dans une situation donnée (une publication, par exemple). Alors que dans le cas de cette démarche, les situations sont encore non identifiées. La frontière entre le lien et le conflit d'intérêts est délicate, et n'a de sens que si l'on précise à partir de quand un conflit devient problématique.</p> <p>Isabelle Richard répond que parmi les déclarations reçues, certaines contiennent des liens, d'autres n'en ont aucun. L'idée est que Karine Lefeuvre puisse proposer une discussion qualitative. Il manque encore des éléments pour pouvoir concevoir un arbre décisionnel sur ce qu'il convient de faire dans les cas où il y a des liens. Le but n'est pas d'être prescriptif, mais d'aider les personnes concernées afin qu'elles ne se mettent pas dans une situation difficile.</p>	
<p>Soutien aux événements scientifiques, par Christophe Le Rat, Directeur adjoint de la Recherche</p>	<p>Christophe Le Rat soumet au Conseil scientifique, pour avis, deux demandes de soutien à des événements scientifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pièce de théâtre riveraine couplée à un séminaire scientifique autour des « violences et contraintes, un enjeu en psychiatrie périnatale ». Cette pièce s'inscrit bien dans la volonté de l'Université de Rennes de commencer à travailler en lien avec des artistes. L'avis du Conseil scientifique est sollicité pour un financement de ce projet (à savoir la troupe de comédiennes) à hauteur de 2 400 euros. - En juin 2024 se tiendra le congrès de l'International Society for Environmental Epidemiology. Le public cible est composé des épidémiologistes environnementaux juniors européens. À ce stade, il s'agit juste d'une demande de soutien institutionnel et logistique. <p><i>Le Conseil scientifique rend à l'unanimité un avis favorable aux soutiens pour ces deux événements.</i></p>	
<p>Questions diverses</p>	<p>Christophe Le Rat propose, lors du prochain Conseil scientifique, de laisser à Josselin Thuilliez un temps pour se présenter davantage. <i>Cette idée est approuvée.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La séance est levée à 15 h 53.</i></p>	